

Formation des fonctionnaires

Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

L'ÉCOLE D'ADMINISTRATION NATIONALE

PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE INSTITUTION DANS LA
RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer, dans la région de la Capitale nationale, une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires, premier pas dans la voie menant à la création d'un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État.

—Monsieur le président, il me fait plaisir de présenter cette motion aujourd'hui. Tous mes collègues ont certes à cœur, autant que ceux qu'ils représentent, les concepts d'efficacité et de compétence qui doivent exister au sein de la Fonction publique fédérale. C'est pourquoi, monsieur le président, dans la motion on propose au gouvernement d'étudier l'opportunité de créer une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires. Il faut parler de la formation qui tendra à rendre le fonctionnaire conscient des lacunes à combler et ce, à tous les niveaux, pour ensuite parler du perfectionnement qui lui fournira les outils nécessaires et qui permettra de travailler de façon adéquate.

Les fonctionnaires, de par leur nature et leur emploi, sont au service du peuple et par conséquent secondent, appuient et conseillent les parlementaires qui sont eux, représentants élus de la population. Tout métier et toute profession implique un apprentissage et les commis de l'État, à quelque niveau qu'ils soient, doivent subir un apprentissage sérieux tout en se soumettant naturellement à la compétition collective en matière de carrière. Ces mêmes fonctionnaires doivent donc combler leurs lacunes personnelles en poursuivant plus avant leur formation menant ainsi au perfectionnement de leurs qualités de base qui en font de bons administrateurs. L'idée d'une école d'administration nationale pour les fonctionnaires n'est certes par nouvelle. Ma recherche a démontré qu'il en fut question à maintes reprises au cours des années passées. Je n'ai pas cherché à faire l'historique des initiatives ou des projets qui jusqu'ici n'ont pas porté fruit.

Je n'ai pas le temps non plus, dans les vingt minutes qui me sont accordées, de passer en revue tous les programmes et les cours qui sont à la disposition des fonctionnaires de l'État fédéral. Il suffit pour une personne intéressée de consulter les agences gouvernementales ou responsables, tel le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique, pour constater qu'il existe aujourd'hui une gamme importante de programmes interministériels ainsi que des programmes de formation et de perfectionnement à même les divers ministères.

La question se pose à savoir s'il serait plus réaliste et plus économique de prévoir la création d'une école répondant à tous les besoins de la Fonction publique fédérale et des agences gouvernementales si possible. Au cours des dix dernières

années, la Fonction publique du Canada a connu de profondes transformations. De 1965 à 1975, le nombre d'employés est passé de 140,000 à plus de 273,000, soit une augmentation de 95 p. 100 en dix ans. La demande croissante de services a exigé non seulement l'élargissement de programmes existants mais la mise sur pied de nouveaux programmes. Dans bien des cas plusieurs ministères ont dû modifier sensiblement leurs structures.

A titre d'exemple, il suffit de mentionner l'adoption par cette Chambre de la loi sur les langues officielles en 1969 et la Résolution parlementaire de juin 1973, pour comprendre que d'importants dispositifs ont été mis en place pour modifier les attitudes, face à l'utilisation du français au sein de la Fonction publique. En outre, et cela est peut-être tout aussi important, il faut se souvenir que c'est durant cette même période que les agences centrales ont délégué aux ministères d'importants pouvoirs administratifs tel celui de la gestion du personnel.

Cette croissance rapide accompagnée de changements organisationnels importants tant au niveau de la gestion que de la dotation, le tout suivi d'une période d'austérité, ont mis à l'épreuve la capacité d'adaptation des fonctionnaires et provoqué sans doute de l'anxiété justifiée.

Une enquête sur les besoins en communication interne parmi les fonctionnaires a été conduite en 1975 à l'instigation du Secrétaire du Conseil du Trésor. Les auteurs dans leurs conclusions soulignent, et je cite les paroles prononcées par le ministre le 18 novembre 1976:

Les résultats de l'enquête semblent aller au-delà de la nécessité d'améliorer les politiques et les méthodes formelles de communication; ils ont des implications pour la formation, l'évaluation du rendement, la politique et les programmes de langue officielle, le style de gestion et de surveillance, le climat de communication.

Le même rapport nous apprend que 58 p. 100 des fonctionnaires ont exprimé le désir de mieux connaître «les possibilités de formation et de perfectionnement», 55 p. 100, la façon dont je peux influencer ma carrière, et finalement 53 p. 100, les possibilités d'avancement ou les mutations dans mon ministère. La grande majorité des fonctionnaires comme tous les travailleurs canadiens se préoccupent des possibilités d'avancement, du plein emploi de leurs capacités et de leur développement personnel. On se souviendra également, monsieur le président, qu'en janvier dernier, le président du Conseil privé annonçait la création d'un comité spécial d'examen à la gestion du personnel et du principe du mérite.

● (1600)

Ce comité sera chargé d'étudier entre autres le principe du mérite et son application en ce qui touche la nomination initiale, les nominations et les promotions internes, et l'admissibilité des fonctionnaires à participer aux concours; en outre, ce comité devra étudier toute la question de l'accès des employés à la formation en plus du fonctionnement et l'aide au fonctionnement des programmes de formation et de perfectionnement.

Je tenterai, monsieur le président, de convaincre la Chambre de la nécessité de créer une école spécialisée pour une formation adaptée aux besoins de la Fonction publique fédérale. Selon moi, cela s'impose si l'on considère que les besoins propres à la Fonction publique ne sont pas nécessairement satisfaits par des cours réguliers dispensés au niveau post-secondaire. En effet, pour être utiles, les cours suivis par les